Image not found or type unknown

ma femme a quite le domicile

Par **castor**, le **20/05/2009** à **20:52**

ma femme a quite le domicile conjugale et a rejoins une personne de sa famille et cette personne la ammene a l'unite teritoriale d'action medico sociale.
Comme ma femme est etrangere il l'aide a faire tous les demarches necessaires car elle est enceinte
je voudrais savoir si le foyer ou elle est peu refuser la presence du pere a l'accouchement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés